

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la directive (UE) 2018/957 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 modifiant la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 173 du 9 juillet 2018)

Page 22, article 1<sup>er</sup>, point 2 c), deuxième alinéa, deuxième phrase:

*au lieu de:* «Sans préjudice du paragraphe 1, premier alinéa, point h), l'employeur rembourse ces dépenses au travailleur détaché conformément à la législation et/ou aux pratiques nationales applicables à la relation de travail.»

*lire:* «Sans préjudice du paragraphe 1, premier alinéa, point i), l'employeur rembourse ces dépenses au travailleur détaché conformément à la législation et/ou aux pratiques nationales applicables à la relation de travail.»

---

**Rectificatif au règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 317 du 23 novembre 2016)

Page 98, annexe VIII, partie C, point 6, à la sixième case:

*au lieu de:*  provient d'un site de production officiellement reconnu exempt de (E)»,

*lire:*  provient d'un lieu de production officiellement reconnu exempt de (E)».

---